

Les subsides

logement convenable alors que tant de fonds publics vont à des gens qui peuvent vraiment se permettre de payer eux-mêmes pour leur logement.

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je désire remercier ma collègue, la députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps) d'avoir présenté une motion de l'Opposition qui nous donne l'occasion de discuter de la politique du logement au Canada. Nous n'avons pas assez souvent la chance de discuter d'une politique nationale du logement. Je crois même que c'est la première fois qu'il m'est donné d'aborder le sujet depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, en septembre 1984.

● (1610)

Je désire faire valoir que dans l'élaboration de toute politique nationale du logement, il faut prévoir un important volet qui traite du droit des Indiens du Canada à un logement convenable. Je participe à ce débat parce que j'estime qu'il serait bien incomplet si la question du logement dans les collectivités indiennes du pays était passée sous silence. Je reste perplexe devant la thèse du député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) qui soutient qu'au Canada, de nombreux problèmes sociologiques sont attribuables aux salles de séjour en forme de L. Peut-être cette thèse a-t-elle du vrai, peut-être pas. Cependant, je suis sûr d'une chose, c'est que les salles de séjour en forme de L ne créent certainement pas de problèmes dans les collectivités autochtones. Dans la plupart des cas, les problèmes viendraient plutôt de l'occupation de taudis d'une seule pièce par plus d'une famille. C'est de ce problème que je désire vous entretenir maintenant.

Il est notoire que les conditions de logement dans les collectivités indiennes du Canada sont, dans l'ensemble, déplorables. En fait, c'est probablement une honte nationale. Les programmes de logement établis autrefois par le gouvernement fédéral pour les Indiens ont permis la construction de logements qui ne respectaient pas les normes nationales. En fait, si ces habitations avaient été construites dans des communautés non indiennes, nombre d'entre elles auraient été déclarées non conformes aux codes de construction locaux et refusées. Il est exact que les nouvelles maisons que l'on construit actuellement dans les communautés indiennes sont censées respecter les normes nationales en matière de logement. Je serais toutefois très étonné que ces normes soient toujours respectées.

Les députés savent peut-être que de nombreuses communautés indiennes sont situées dans des régions isolées de notre pays où le climat a tendance à être extrêmement dur. Dans de nombreux cas, le ministère des Affaires indiennes et du Nord a autorisé l'installation de ces collectivités dans des zones que l'on ne peut qualifier que de marginales. Par exemple, je pourrais emmener les députés visiter des collectivités installées dans des marais, et où l'on communique d'une maison à l'autre par des passerelles. Si l'on tombe d'une de ces passerelles, on est en danger.

Dans d'autres cas, on a autorisé l'implantation de ces communautés sur des lits inondables. Au printemps, à la débâcle, c'est un spectacle choquant de voir des masses de plusieurs tonnes de glace se frayer un chemin au coeur de la communauté en bousculant et en broyant au passage des constructions. La communauté de Fort Albany, sur la côte ouest de la

Baie James, qui a été inondée au printemps dernier, est un récent exemple de ce genre de situation. J'ai survolé la région en hélicoptère et j'ai constaté que toute cette localité avait été entièrement détruite. Il s'est passé la même chose ce printemps sur le rivage de la Baie d'Hudson, dans le nord de l'Ontario, où la communauté de Winisk a été complètement détruite. Certaines maisons ont été entraînées loin dans la Baie d'Hudson, à cinq ou six milles de la collectivité où elles avaient été construites à l'origine. Depuis des années, le chef, avec l'appui de son peuple, demandait instamment au gouvernement fédéral et au gouvernement de l'Ontario d'unir leurs efforts et de les aider à se réimplanter ailleurs. Ces gouvernements vont devoir maintenant le faire par la force des choses.

Vous imaginez d'emblée, monsieur le Président, que quand on construit des habitations sur ces terres marginales que je viens de vous décrire, il est très difficile d'en assurer l'entretien. L'environnement entraîne un délabrement rapide de ces constructions précaires. Les éléments de la nature que j'ai décrit sèment le chaos, la destruction et quelquefois la mort. Dans le rapport du groupe de travail Nielsen sur les programmes destinés aux Indiens, on dit que ces gens-là n'ont rien à faire dans ce genre d'endroit de toute façon. Pourquoi ne vont-ils pas vivre avec les autres Canadiens, entassés dans des centres urbains au bord de la frontière américaine? Quelle idée d'aller vivre dans les régions éloignées du nord de l'Ontario et au-delà?

J'imagine tout de même que dans une société libre on doit reconnaître la liberté de choix. Ces gens-là ont choisi de vivre dans cette région globale, quoique pas toujours sur les sites que leur avait affectés le ministère des Affaires indiennes. Ils vivent là où ils se sentent chez eux, là où ils disent que la terre est à eux. Personnellement, j'estime qu'il est essentiel pour notre Confédération que ces gens-là souhaitent occuper des zones jugées inhospitalières et peu avenantes par le reste des Canadiens. Ces régions sont elles aussi une partie importante du Canada.

C'est pourquoi il est vital d'incorporer le plus rapidement possible ces populations à notre Confédération. Nous devons leur donner le sentiment d'être des partenaires et des participants actifs de notre Confédération au lieu de lointains sujets de la Couronne ou de pupilles de l'État. Il est absolument vital que nous reconnaissions les droits des premiers citoyens de notre pays, que nous reconnaissions les droits des aborigènes et leur droit à des terres particulières. Il faut reconnaître le droit à l'autonomie.

Il y a quelques années, le comité permanent des affaires indiennes s'est constitué en comité spécial, et il a étudié tous les aspects de la politique concernant les Indiens pendant un an. Au cours de cette étude, le comité a du s'exprimer avec une notion extrêmement compliquée, les rapports fiduciaires. Si certains députés et d'autres citoyens ne comprennent pas cette notion, ce n'est certainement pas un manque d'intelligence de leur part; en effet, cette notion est difficile à saisir, à apprécier et à comprendre. En bref, le comité spécial en est arrivé à la conclusion suivante sur les rapports fiduciaires. Tout en refusant de considérer les nations ou les peuples indiens comme des pupilles de l'État, il trouve que le gouvernement fédéral se doit de servir les intérêts des premières nations, comme les Indiens les perçoivent.